La crise sanitaire en quelques dates

Premiers cas de Covid-19 détectés en France — 24 janv. 2020

- Premier décès en France des suites de la Covid-19
- Circulation du virus sur une partie du territoire

Circulation du virus sur l'ensemble du territoire — 17 mars 2020

1er confinement

- Fermeture commerces « non essentiels » et établissements recevant du public (restaurants, cafés, etc.) 14 mars 2020
- Interdiction déplacements hors domicile, sauf pour motifs nécessitant une attestation
- Fermeture frontières extérieures à l'UE

Fermeture crèches et établissement scolaires

11 mai 2020

1re phase du déconfinement, selon la situation sanitaire du département

Réouverture progressive établissements scolaires

2e phase du déconfinement

21 juin 2020

17 oct. 2020

Couvre-feu en Île-de-France et dans 8 métropoles entre 21h et 6h

30 oct. 2020

2e confinement

- Interdiction déplacements hors domicile, sauf pour motifs nécessitant une attestation
- Fermeture commerces « non essentiels » et établissements recevant du public (restaurants, cafés, etc.)

15 déc. 2020

Couvre-feu entre 20h et 6h sur l'ensemble du territoire métropolitain

16 janv. 2021

Couvre-feu entre 18h et 6h sur l'ensemble du territoire métropolitain

03 avr. 2021

3e confinement

- Limitation déplacements à moins de 10 kilomètres
- Fermeture commerces « non essentiels »

Fermeture : établissements scolaires

collèges et lycées

Déconfinement progressif, fin des attestations de journée et des restrictions de déplacement

3 mai 2021

Couvre-feu entre 19h et 6h

Couvre-feu entre 21h et 6h

9 juin 2021

Couvre-feu entre 23h et 6h

29 juin 2021

21 juill. 2021

9 aout 2021

15 sept. 2021

15 oct. 2021

- Développement d'un test de dépistage (Pasteur)
- Rassemblements 5 000 personnes interdits ; dans les communes les plus touchées, rassemblements interdits, établissements scolaires fermés et incitation à limiter les déplacements
- Début dépistage des personnes vulnérables
- Port du masque obligatoire dans les transports collectifs
- Test pris en charge par l'Assurance maladie sur ordonnance
- Réouverture progressive des frontières
- Port du masque obligatoire dans les lieux publics clos
- Test pris en charge par l'Assurance maladie sans ordonnance
- Port du masque obligatoire dans l'ensemble des lieux fermés
- Déploiement tests rapides antigéniques
- Réouverture commerces (sauf bars, restaurants et salles de sport)
- Début campagne de vaccination (résidents et personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées)
- Ouverture vaccination aux soignants de 50 ans ou plus
- Ouverture vaccination aux 75 ans ou plus, puis progressivement aux plus jeunes
- Fermeture frontières extérieures à l'UE
- Réouverture terrasses, commerces et lieux culturels et sportifs (avec restrictions)
- Ouverture vaccination à tous les adultes
- Obligation pass sanitaire pour les lieux publics accueillant plus de 1 000 personnes
- Réouverture cafés et restaurants, allègement des restrictions
- Réouverture frontières, sous conditions selon les pays
- Extension utilisation pass sanitaire aux lieux accueillant plus de 50 personnes
- Extension utilisation pass sanitaire aux lieux de convivialité sans critère de taille, aux transports publics interrégionaux, etc.
- Obligation vaccinale pour les personnels de santé et certaines professions proches du public
- Fin de la prise en charge des tests par l'Assurance maladie, sauf sur ordonnance, pour les personnes vaccinées, cas contact et les mineurs